BAREME D'HONORAIRES DE STEPHANIE BUSQUET

COMPTOIR IMMOBILIER — de France AGENCE JNCA

Agent commercial inscrit au RSAC de Montpellier sous le n° 848 989 646

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/04/2020 A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX NET VENDEUR TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC	
Jusqu'à 10 000 €	Forfait de 2000 €	
De 10 001 € à 40 000 €	12 %	
De 40 001 € à 60 000 €	8 %	
De 60 001 € à 80 000 €	7 %	
De 80 001 € à 120 000 €	6 %	
De 120 001 € à 350 000 €	5 %	
Plus de 350 000 €	4 %	

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

LOCATION IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Bailleur	Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m²	3€/m²
Frais annexes (frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail)	indice ALUR** au m² suivant la zone concernée	indice ALUR** au m² suivant la zone concernée

** Zone très tendue : Paris et 28 communes limitrophes : 12 €/m²

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²

Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²



TRANSACTION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

LOCATION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT* à la charge du preneur
10 % du loyer annuel HT

^{*} Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)